

Dakar, le 07 avril 2014

Le Directeur Général

DECISION N° 23

Portant affectation d'Agents au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

VU l'article 8 des Statuts du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

VU la Décision n° 022 du 02 septembre 2013 portant réorganisation du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

VU la Décision n° 012 du 15 mars 2013 du Président du Conseil d'Administration portant nomination du Directeur Général du CESAG,

D E C I D E

Article premier

Les Agents dont les noms suivent reçoivent les fonctions et affectations suivantes :

Prénom(s) et Nom	Fonction	Structure d'affectation
Madame Marema Thiaw NDOYE	Assistante de Direction	Département de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH)
Madame Charlotte Marie TURPIN	Comptable des Projets	Département Financier et Comptable (DFC)
Madame Até Sarr DIA	Agent de Trésorerie	Département Financier et Comptable (DFC)

B

Prénom(s) et Nom	Fonction	Structure d'affectation
Monsieur Joël Armand BOSSA	Agent chargé de la facturation	Département Financier et Comptable (DFC)
Monsieur Pascal Ngor N. DIOUF	Informaticien	Service Informatique/Département des Ressources Pédagogiques (DRP)
Monsieur Mamadou Lamine SONKO	Assistant Administratif	Service Scolarité et Admissions/ Département des Ressources Pédagogiques (DRP)
Monsieur Lionel Sèwa Eusebius DA SILVEIRA	Cadre chargé de la gestion budgétaire	Cellule Budget et Contrôle de Gestion (CBCG)

Article 2

Le Secrétaire Général du CESAG est chargé de l'application de la présente Décision.

Article 3

La présente Décision, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Prof. Boubacar BAIDARI